

Les entreprises admissibles au programme REE doivent, entre autres, satisfaire aux exigences suivantes :

- être en activité depuis au moins trois ans;
- avoir des recettes annuelles supérieures à un million de dollars (500 000 dollars pour les firmes professionnelles et de services);
- avoir les compétences nécessaires en matière de finances, de marketing et de gestion;
- être prêtes à exporter;
- avoir visité le pays cible au cours des 12 derniers mois.

Pour de plus amples renseignements sur le programme REE, prière de communiquer avec le Centre du commerce international local ou avec la :

Section de la Renaissance Europe de l'Est
Direction de l'expansion du commerce en Europe centrale et en Europe de l'Est (RBT)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Téléphone : (613) 996-0105
Télécopieur : (613) 995-8783